

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais d'abord expliquer en quoi il est mauvais pour les députés qui siègent à la Chambre. À l'instar de plusieurs de mes collègues qui m'entourent, nous sommes venus dans cette enceinte pour donner une nouvelle orientation au gouvernement. Nous sommes venus ici pour défendre les intérêts supérieurs de nos concitoyens. Nous sommes venus ici pour ramener l'intégrité à la Chambre.

Je sais que nous sommes nombreux ici à travailler dur et sans relâche, mais je dois dire aujourd'hui que j'ai honte des petits jeux auxquels se livrent les gens d'en face. Ce qu'ils nous présentent, à mon avis, est un projet de loi entaché d'arrogance qu'on décrit comme un changement, alors qu'il ne change pas grand-chose.

Ce régime comprend trois niveaux. Il y a un niveau de participation à ce régime de retraite qui est pratiquement le même que celui que connaissent les députés qui ont siégé à la Chambre avant les dernières élections. Je veux simplement citer à la population, et notamment aux électeurs de ma circonscription, certains chiffres qui s'appliqueraient à ces parlementaires. Mes chiffres sont fondés sur une hypothèse: il s'agit de la pension d'un député qui a occupé pendant neuf ans un poste de ministre et qui vit jusqu'à 75 ans.

Le député de Sherbrooke, le chef du Parti progressiste conservateur, pourrait retirer de ce projet de loi une pension de 4,5 millions de dollars. Le député de la circonscription voisine de la mienne, le député de Burnaby—Kingsway, obtiendrait, pour sa part, une pension de 3,5 millions de dollars. La vice-première ministre, la députée de Hamilton—Est, aurait, à l'âge de 75 ans, une pension de 2,5 millions de dollars. Le gouvernement agit ainsi au nom du changement. Il devrait avoir honte.

Il y a ensuite les députés qui siègent ici depuis beaucoup peu. S'ils sont réélus aux prochaines élections, il y aura encore un très large écart entre eux et les Canadiens qu'ils prétendent représenter.

Selon un des témoins au comité, même dans sa forme actuelle, ce régime est sept fois plus généreux que ce à quoi on peut s'attendre dans le secteur public et quatre fois plus important que ce qui serait versé dans le secteur privé. Et le gouvernement prétend que c'est un changement.

C'est mauvais pour les députés également, car ceux qui sont venus ici en croyant vraiment pouvoir apporter des changements, qui souhaitaient faire une différence et améliorer la réputation de notre institution, ceux qui ont décidé de refuser ce qu'on leur offrait ici sont traités délibérément avec mépris, en ce sens que tous ceux qui rejettent cette proposition perdent alors toutes leurs prestations de pension.

• (1650)

Une fois de plus, je suis sidérée par l'arrogance des députés d'en face. Leur indignation me laisse également perplexe, lorsque nous signalons l'hypocrisie de leurs propos.

Ce projet de loi est aussi mauvais pour le Parlement. En examinant ce projet de loi et d'autres mesures dont la Chambre est saisie, nous constatons une procédure cauchemardesque et un très grand mépris pour le processus démocratique. Il est vrai que lorsqu'on a présenté le projet de loi initial, qui prévoyait des allocations aux parlementaires, il y a des années, on a adopté cette mesure à toutes les étapes dans la même journée, y compris

le comité plénier. À l'époque, les députés n'avaient même pas un exemplaire du projet de loi pour l'étudier. On a simplement présenté cette mesure et on l'a adoptée en toute hâte. Nous n'avons pas beaucoup changé. Notre institution est-elle pour le changement? Est-ce là le changement promis dans le livre rouge?

Qu'est-ce que le projet de loi C-85 a à nous offrir? La semaine dernière, au comité, un comité où l'on retrouvait majoritairement des ministériels, nous avons rencontré des témoins qui représentaient les vrais Canadiens. Certains témoins, qui représentaient des professionnels de ce secteur, se sont vu refuser l'accès à ce comité. La Fédération canadienne des contribuables a réussi à comparaître devant le comité parce qu'elle s'est présentée et qu'elle a insisté pour être entendue.

À ce comité, on a omis de dire que le gouvernement avait l'intention de procéder article par article, après une pleine journée d'audiences. Même après que les témoins ont dit que le projet de loi comportait de nombreuses lacunes, il a fallu 12 minutes au gouvernement pour terminer son examen de cette mesure législative. Le gouvernement a examiné en 12 minutes plus de 28 articles détaillés et complexes.

Cela me rappelle ce qui s'est produit récemment au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, lorsque nous avons examiné le projet de loi C-64. Le gouvernement a, une fois de plus, invoqué la clôture relativement à la partie de l'étude article par article et a imposé une limite de cinq minutes au débat sur chaque article. Seulement quatre des cinquante témoins qui ont comparu devant ce comité figuraient sur la liste des témoins recommandés par les réformistes.

Le gouvernement a ensuite déclaré à la Chambre qu'on avait appuyé massivement l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi empoisonne la vie des Canadiens. Ils ne l'acceptent pas, et le gouvernement essaie de prétendre le contraire parce que les témoins qui ont comparu devant le comité l'appuyaient. C'est ce que j'appelle un mépris total envers la Chambre.

Quand ce projet de loi est revenu à la Chambre, plus tôt aujourd'hui, qu'est-il arrivé? Le gouvernement a invoqué la clôture, comme pour d'autres projets de loi. Nous n'avons donc que quatre heures de débat, au maximum, pour chacune des deux étapes: celle du rapport et celle de la troisième lecture. Au cours de cette période, nous devons nous prononcer sur 40 motions. N'est-ce pas épouvantable pour le Parlement?

Pour terminer, je tiens à dire que ce projet de loi n'est pas bon pour les Canadiens. C'est d'une question morale qu'il s'agit ici. Tous les députés, y compris les députés d'en face, ont reçu des appels téléphoniques et des lettres à ce sujet. J'en ai reçu un grand nombre. Je suis sûr que le cousin de l'électeur dont le député de Wild Rose a parlé a communiqué avec moi. Des retraités dont la situation n'est pas facile prennent connaissance de cette mesure législative et déclarent que ce n'est moralement pas correct que le gouvernement agisse ainsi.

Comment peut-on continuer d'offrir aux députés un régime de retraite aussi généreux, en vertu de ce projet de loi, quand cela dépasse largement ce que les Canadiens ordinaires peuvent s'attendre à recevoir de leur régime de retraite privé ou public? Comment le gouvernement peut-il justifier le rafistolage qu'il